



snalc eps

POUR UNE **EPS AUTREMENT...!**

Pour une
**CLASSE
EXCEPTIONNELLE
ACCESSIBLE**
Contre le leurre
du PPCR

Pour
**L'INTÉGRATION
DES P.EPS**
dans le corps des Certifiés
**15 h de COURS
+ 3 h d'AS
= 18h**

Une **COTISATION**
à un tarif unique de
90€
Assurance GMF
comprise

Pour une vraie
**FORMATION
PROFESSIONNELLE**
et disciplinaire et
continue

Pour une
ÉDUCATION DU PHYSIQUE
et pas seulement **par** le physique
Priorité au **MOUVEMENT**,
à la **MOTRICITÉ**
aux apprentissages moteurs
centres de notre métier
et enjeux de **SOCIÉTÉ**

Pour l'aménagement
des **FINS DE CARRIÈRE**,
la reconnaissance
de la **SOUFFRANCE
AU TRAVAIL** et des
HANDICAPS

Pour une
EPS LUDIQUE et
des **JEUX SPORTIFS**
garants de l'engagement
et du maintien
de **L'EFFORT**

Pour le respect de la
LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE et
des **COMPÉTENCES EFFICACES
ACQUISES** par l'expérience
Contre le **FORMATAGE
DIDACTIQUE**

Pour que
l'**EPS diluée**
dans le
SOCLE COMMUN
reprenne toute
sa place au **DNB**

Pour évaluer
et valoriser
L'INVESTISSEMENT
premier niveau de
la **PERFORMANCE**
scolaire

Pour des **PROGRAMMES
STABLES**, et des **repères
de progressivité**
Une **CLASSIFICATION DES APSA**
et des **exigences certificatives
assouplies** : 2 APSA possibles
dans 1 même CP si
l'une est individuelle
et l'autre collective



AU PLUS PRÈS DES ATTENTES, PLUS AU CŒUR DU MÉTIER !

Le secteur EPS s'inscrit dans les valeurs du Syndicat National des Lycées et Collèges, créé en 1905.

Syndicat historique, il a la spécificité d'être laïque, humaniste et progres-siste tout en étant **indépendant poli-tiquement et financièrement**, ce qui lui confère une **liberté totale d'expression** et une capacité accrue de protection de ses adhérents. Sa principale vocation est la défense de l'école de la République, démocratique, accessible à tous et d'une haute **qualité**, luttant en particulier contre un **nivellement par le bas** des programmes, des exigences éducatives et certificatives, de la formation, du recrutement, des salaires... alors que conjointement **augmentent les difficultés**, les missions et les exigences éducatives.

Force de résistance et de propositions, le secteur EPS du SNALC est en plein essor. Il séduit les professeurs d'EPS car il représente une nouvelle alternative et une **réelle plus-value** dans le paysage syndical actuel.

PLUS DE SOUTIEN ET D'ÉCOUTE

En terme de suivi de carrière (mutation, promo-tion...), le SNALC démontre une **disponibilité totale** et une réactivité constante à l'égard de ses adhérents, permise par la dimension humaine et la mise en synergie de ses différents secteurs. Il est aujourd'hui le **second syndicat pluraliste et représentatif du second degré**, fort de ses 300 commissaires paritaires académiques et nationaux. Pour faire face aux difficultés croissantes des enseignants il a mis en place des **dispositifs uniques** comme une ligne nationale d'écoute, un outil d'aide individualisée et de reconversion (mo-



bi-snalc) et une **assistance juridique** assurée par la GMF, comprise dans toute cotisation. En matière de protec-tion, ses élus assurent un accompa-gnement et un **suivi personnalisés** des adhérents.

Enfin, le secteur EPS, composé d'un se-crétariat national et d'une équipe représen-tative, dont les compétences couvrent tous les be-soins de la profession, est à votre écoute pour vous conseiller et solutionner vos difficultés.

PLUS JUSTE ET ÉQUITABLE

➤ **L'intégration des P.EPS dans le corps des certifiés** est une re-vendication forte du secteur EPS du SNALC. L'accès aux mêmes rémunérations et au même temps de service, revendiquant 15 h d'enseignement et 3 h de forfait d'AS, est plus que légitime (passage des Agrégés à 12+3). Le SNALC-EPS a abondamment justi-fié cette nécessité et a mis en évidence les principaux freins, notamment corporatistes du syndicat ultra-majoritaire en EPS, spéciali-sé sur ce corps, qui ne soutiendra jamais cette proposition, au grand détriment des professeurs d'EPS qui pourtant travaillent 4,5 années de plus que leurs collègues certifiés au cours de leur carrière. Est-ce bien juste ?

➤ **Une adhésion au juste prix** : compte tenu de la perte constante de pouvoir d'achat, ac-centuée par la reconduction actuelle du gel du point d'indice, par la mise en place du PPCR et par la restauration du jour de carence, le





SNALC-EPS, qui combat ces mesures, propose une **adhésion à 90 € pour tous les P.EPS** quelque soit leur échelon, ouvrant l'accès à l'ensemble des atouts décrits, dont l'assurance juridique GMF.

➤ **La reconnaissance de l'investissement :** le SNALC-EPS déplore les conditions de la mise en œuvre du PPCR. Il fait perdre des revenus au tiers de la profession qui avançait antérieurement au grand choix. Il limite l'accès à la classe exceptionnelle à une portion extrêmement réduite du corps et triée sur le volet, il désavantage considérablement les Agrégés. Le SNALC-EPS revendique des mesures plus justes pour tous.

➤ Enfin, le secteur EPS du SNALC est porteur d'un projet visant la **reconnaissance de la souffrance au travail** et des **handicaps** des P.EPS. Il apporte des solutions précises à l'**aménagement des fins de carrière** qu'il estime indispensable, tout comme l'entrée dans le métier qu'il souhaite bien mieux accompagner.

PLUS PRAGMATIQUE ET AU CŒUR DU MÉTIER

La revendication d'une haute qualité d'enseignement, se traduit en EPS par un accès aux indispensables installations, aux multiples formes de pratiques que représentent les APSALDE* et par une priorité à accorder à l'**activité physique ! La motricité, l'engagement et les apprentissages moteurs, le mouvement sont au cœur de notre métier. Or l'EPS connaît une véritable dérive scolastique que personne ne semble voir, ni dénoncer ou critiquer.** Notre indépendance nous permet de revendiquer une éducation « du » physique, et pas seulement une éducation « par » le physique. C'est une telle EPS qui devrait trouver sa place à l'école pour répondre aujourd'hui à des **enjeux cruciaux de société**, comme la perte alarmante chez la jeunesse du goût de l'activité et de 20 % de son potentiel physique constatés par plusieurs études scientifiques. L'EPS ne plus se contenter de n'être qu'une simple

expérience perceptive et méthodologique de la mise en activité physique et sportive.

Pour ce faire il est urgent de rétablir une solide formation initiale et une vraie **formation professionnelle**, disciplinaire et continue. Il est urgent de rétablir des **programmes stables**, cohérents de l'école au lycée, et de prioriser leurs finalités. Il faut **assouplir la classification des APSALDE**

et de certaines exigences certificatives qui limitent nos enseignements. Il est urgent de redonner une place à l'EPS au DNB, diluée au collège dans le socle commun. Il faut également protéger la **liberté pédagogique** des professeurs, le **respect des compétences efficaces acquises par l'expérience**, et se dresser contre les injonctions visant à des **formatages pédagogico-didactiques contre-productifs**. Nous affirmons l'importance d'une **EPS ludique**, qui ne dévalue plus les jeux sportifs, garants de l'engagement physique, du maintien de l'**effort** et d'une formation éducative, d'autant plus pertinente que les conditions d'enseignement sont difficiles. Nous revendiquons enfin la nécessité d'évaluer et de valoriser, notamment au collège, en seconde, et particulièrement dans les contextes en rupture, l'**investissement**, comme premier niveau de la performance scolaire.

PLUS DE PLURALISME, DE TRANSPARENCE ET DE DÉMOCRATIE

Adhérer au SNALC-EPS, c'est aussi redonner **du souffle à la démocratie**. Le syndicat ultra-majoritaire en EPS occupe bien souvent tous les sièges disponibles dans les commissions techniques ou paritaires. Il impose une vision de l'EPS et des gestions qui lui sont propres, occultant ainsi d'**autres alternatives**. Donner la possibilité à d'autres organisations de siéger, c'est sortir d'un mode de pensée unique, c'est enrichir les débats au service du **progrès de la discipline**, c'est exercer un contrôle conjoint qui permettra **plus de transparence et d'équité**. ■



*APSALDE : Activité physique, sportive, artistique, de loisirs, de développement et d'entretien.



ADHÉSION À TARIF UNIQUE ET IMBATTABLE : **90€!**

LE SNALC-FGAF VOUS OFFRE :

- **l'assistance et la protection juridiques pénales** (agressions, diffamation, harcèlement,...) de la GMF pour une économie nette d'impôts de 35 à 40 euros incluse dans votre adhésion,
- **une aide à la mobilité professionnelle « MOBI-SNALC »** par des professionnels, là où l'Éducation nationale ne propose rien,
- **et de nombreuses réductions auprès de nos partenaires** (voyages, culture...) : bouton « Avantages SNALC » sur www.snalc.fr

**AVEC LA DÉDUCTION FISCALE DE 66%,
LA COTISATION VOUS REVIENT À ZÉRO EURO !**

CHOISISSEZ LIBREMENT VOTRE MOYEN DE PAIEMENT, RAPIDE ET SÉCURISÉ :

PAR CARTE BANCAIRE :
snalc.fr/adhesion-carte/

**PAR PRÉLÈVEMENTS MENSUALISÉS
SANS FRAIS :** snalc.fr/adhesion/

PAR CHÈQUE :
snalc.fr/uploads/bulletin.pdf



RÉDUCTIONS ET TARIFS SPÉCIAUX : Stagiaire : 70 € /// Contractuels 60 €

Disponibilité, Congé parental, non titulaires : 60 € /// Étudiants : 30 €

Temps partiel, congé formation : - 20 % /// Adhésion couple : - 25 % pour chacun

**QUAND L'ÉDUCATION NATIONALE NE PROPOSE RIEN
AUX PERSONNELS EN SOUFFRANCE, LE SNALC, LUI, AGIT.**

DANS LE CADRE DE SON
PROPRE COMITÉ D'ENTREPRISE,
AVANTAGES-SNALC,
LE SNALC A CRÉÉ :

**mobi-
snalc**

DISPOSITIF EXCLUSIF DESTINÉ AUX ADHÉRENTS DU SNALC :

- Prévention et la remédiation de la souffrance au travail.
- Aide au développement personnel.
- Conseil en évolution professionnelle.

www.mobisnalc.fr